

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 566 publiée le 25 octobre 2016

LA MESSE EN ÉTÉ, C'EST BIEN, TOUTE L'ANNÉE, C'EST MIEUX !

C'est tous les dimanches que le noyau conséquent des fidèles attachés à la forme traditionnelle demeurant dans la région d'Arcachon toute l'année souhaite obtenir l'application du motu proprio *Summorum Pontificum*. En effet, depuis l'été 2010, une messe selon la forme extraordinaire du rite romain est dite seulement quelques dimanches d'été à Arcachon, le curé de l'époque, le Père Queyroy, ayant accepté de répondre à la demande des estivants. Mais cela ne suffit plus à répondre aux besoins des fidèles.

Image: rs20161025170925_arcachon.jpeg

I - HISTORIQUE DE LA DEMANDE D'ARCACHON

Constituée en août 2009, pour soutenir « la forme extraordinaire du rite latin romain, sur le territoire du Bassin d'Arcachon entre Biganos et Cazaux », l'association Sancte Benedicte prend immédiatement contact avec le curé d'Arcachon de l'époque, le Père Queyroy, pour lui demander l'application du motu proprio de Benoît XVI.

Le quotidien local, *Sud-Ouest*, s'intéresse à cette demande et donne la parole, le 22 décembre 2009, aussi bien à la présidente de l'association qu'au curé qui explique : « Je ne suis pas fermé. Mais il faut que je connaisse ce groupe. Et s'il y a des messes en latin, je les célébrerai. »

De fait, M. le curé décide d'organiser une rencontre le samedi 16 janvier 2010. Comme le précise l'invitation à cette réunion ouverte à tous et destinée à « étudier la demande afin de statuer ensuite avec les équipes d'animation pastorale et les conseils pastoraux », trois points sont à l'ordre du jour : « 1. Présentation de quelques points de repère sur l'Église, et le motu proprio de Benoît XVI par le curé d'Arcachon. 2. Écoute respectueuse des uns et des autres : les demandeurs d'une messe en latin disent qui ils sont et expriment leurs motivations ; les autres participants disent qui ils sont, et expriment leur point de vue. 3. Dialogue en vue du discernement. »

À l'issue de cette rencontre, qui montre que certains des laïcs engagés dans la pastorale locale sont fortement opposés au retour de la liturgie traditionnelle dans la paroisse, les demandeurs sont partagés sur l'issue de leur démarche. De fait, le temps passe avant que ne parvienne la réponse du curé. Elle arrive à la fin du printemps et est positive puisque le curé fait savoir qu'il accepte de répondre à la demande, du moins entre juillet et août. Arcachon passe de 11 000 habitants l'hiver à près de 100 000 personnes l'été et cela justifie amplement l'offre de la forme extraordinaire.

Le 11 juillet 2010, une première messe est donc célébrée en la basilique Notre-Dame, sous l'objectif d'une caméra de *France 3* qui rend compte honnêtement de l'événement. Le Père Queyroy, ordonné avant la réforme liturgique, célèbre lui-même, attaché, comme il le confie à *Sud-Ouest*, qu'il « vaut mieux œuvrer pour l'unité de l'Église que de s'affronter ».

En dépit de l'arrivée d'un nouveau curé en 2011, peu ouvert au motu proprio, cette célébration estivale a été renouvelée chaque année, en particulier grâce au Père Queyroy qui, bien qu'en retraite, a accepté de continuer à l'assurer.

II - VERS UNE CÉLÉBRATION TOUTE L'ANNÉE ?

Alors qu'à l'origine de la demande il y avait moitié d'Arcachonnais et moitié d'estivants réguliers (ce que n'avaient pas manqué de relever les opposants à la demande), le groupe stable de fidèles est aujourd'hui composé aux 4/5 de personnes vivant toute l'année à Arcachon. Arcachon est en effet une ville dont le

cadre et le climat attirent les retraités, y compris par conséquent ceux attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Du coup, des estivants de 2010 sont devenus en 2016 des résidents permanents. C'est cette croissance du noyau dur de fidèles qui justifie aujourd'hui la formulation d'une demande d'application continue du motu proprio dans la ville.

Toutes les familles intéressées par cette demande peuvent prendre contact avec les demandeurs via courrier électronique : [summorumpontificumarcachon \(at\) gmail.com](mailto:summorumpontificumarcachon@gmail.com)

III - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) De Guérande à Bormes-les-Mimosas, de nombreuses célébrations estivales ont été accordées depuis le motu proprio de 2007. Souvent, elles ont été permises par la présence de prêtres en vacances ou par l'afflux de tribus de familles attachées à la liturgie traditionnelle. Parfois, elles ont été le fait de curés désireux d'enrichir la vie liturgique de leur paroisse. Toutes se renouvellent d'année en année et certaines, comme aux Sables d'Olonne notamment, sont devenues de vraies applications hebdomadaires du texte de Benoît XVI. Les messes traditionnelles régulières les plus proches d'Arcachon étant celles de Bordeaux - 65 km, 1 heure de route l'hiver et 2 heures l'été -, la demande des fidèles d'Arcachon est donc parfaitement légitime.

2) Jusqu'à la fin des années 80, le Moulleau, l'un des quartiers les plus prisés d'Arcachon, avait encore sa paroisse. Celle-ci a été pendant près de 40 ans le fief de l'abbé Robert Marcou, curé qui conserva jusqu'à la mort l'usage du latin et le port de la soutane. Rappelé à Dieu en l'an 2000, à l'âge de 100 ans, l'abbé Marcou - à l'origine de la construction de l'église Saint-Louis des Abatilles - fut pour de nombreux fidèles un soutien précieux dans les années postconciliaires.

3) Il est possible que le nouveau curé d'Arcachon, qui n'a pas de sympathie particulière pour l'enrichissement mutuel des deux formes du rite romain, réponde aux demandeurs qu'il n'a pas de solution à leur offrir. La paroisse ne compte pas de vicaire et, mis à part le Père Queyroy, aucun autre prêtre retraité n'a montré de disposition pour la forme extraordinaire. Conscients de cette situation, les demandeurs accepteraient que, dans un premier temps, la célébration ne soit étendue qu'aux vacances scolaires. Cela serait en effet un premier pas significatif vers une meilleure intégration de la communauté Summorum Pontificum dans la vie paroissiale arcachonnaise. **Il existe néanmoins une autre option, qui ne dépend pas que du curé, celle de faire appel, avec l'accord du cardinal Ricard, archevêque de Bordeaux, particulièrement bienveillant, aux prêtres des instituts Ecclesia Dei présents dans le diocèse : la Fraternité Saint-Pierre, l'Institut du Christ-Roi et l'Institut du Bon Pasteur. Et bientôt, sans doute, de la Prélature Saint-Pie-X...**

4) Le pourcentage des catholiques pratiquants qui parcourent chaque dimanche des kilomètres pour y assister ne représente que 6% de l'ensemble des pratiquants. Toutefois, nos sondages ont clairement montré (voir notre brochure *Neuf sondages pour l'histoire*, Les dossiers d'Oremus - Paix liturgique, présentée cette semaine à Rome), que si la forme extraordinaire était célébrée régulièrement dans les paroisses, près de 20% des fidèles y assisteraient chaque semaine, soit 1 sur 5. Cette proportion double (2 fidèles sur 5) si l'on considère ceux qui se déclarent prêts à y assister une fois par mois. Ces fidèles « extraordinaires » représentent en outre une frange de pratiquants peu touchée par le déclin continu qui affecte les assemblées paroissiales ordinaires et de laquelle sort près d'une vocation sacerdotale sur 5 (voir nos enquêtes annuelles sur les ordinations en France). Progressivement, l'argument du manque de personnel ecclésiastique, opposé - souvent de bonne foi il est vrai - aux demandeurs de messes extraordinaires, va donc immanquablement perdre de sa pertinence. La messe traditionnelle, qu'on le veuille ou non, va devenir un gage de survie et un signe visible de paix.